

10 nov 2016 -18:23

Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Un Conseil des ministres a eu lieu le jeudi 10 novembre 2016, selon la procédure électronique.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction (FR)
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Thomas Ferri
Service Rédaction (NL)
+32 2 287 41 42
+32 471 67 07 73
thomas.ferri@premier.fed.be

10 nov 2016 -18:23

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2016](#)

Note de rapportage du programme de redesign des pouvoirs publics

Le Conseil des ministres a pris acte de la note présentée par le ministre chargé de la Fonction publique Steven Vandeput concernant le rapportage du programme de redesign des pouvoirs publics.

Conformément à la [décision du Conseil des ministres du 3 juillet 2015](#), le programme de redesign a été lancé. Il s'agit d'un projet de changement visant à accroître l'efficacité des pouvoirs publics et à améliorer les services aux citoyens et aux entreprises. Dans ce contexte, six trajets d'amélioration ont été identifiés au cours d'une première phase :

- Achats fédéraux coordonnés de façon centralisée
- Perception des recettes publiques
- Gestion des actifs immobiliers du gouvernement
- Excellence opérationnelle dans le domaine de la sécurité
- Excellence opérationnelle dans le domaine de la santé
- Intégration des processus de service au sein des SPF verticaux et d'autres services publics fédéraux (intégration horizontale)

Deux nouveaux trajets complètent ces trajets:

- L'excellence opérationnelle dans le domaine des services d'étude fédéraux
- Transformation numérique du gouvernement

Chacun de ces trajets individuels a été placé sous le patronat d'un ministre.

La note reprend une description, l'état d'avancement et le planning de chaque trajet.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Programme FED-tWIN pour une coopération durable entre établissements scientifiques fédéraux et universités sur le plan de la recherche

Sur proposition de la secrétaire d'Etat à la Politique scientifique Elke Sleurs, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi instaurant un programme de coopération durable sur le plan de la recherche entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités, ainsi qu'un projet d'arrêté royal d'exécution.

Cet avant-projet a pour objectif de créer un nouveau programme de stimulation de la recherche scientifique, appelé FED-tWIN, orienté sur une coopération durable entre les établissements scientifiques fédéraux et les universités. Les établissements scientifiques fédéraux (ESF) disposent en effet de collections scientifiques uniques qui sont d'une importance capitale pour la recherche au sein des universités. Outre la gestion de ces collections, ils disposent également de missions de recherche scientifique et de prestation de service scientifique. D'importants besoins de recherche sont nécessaires et une collaboration avec les universités introduira une plus-value importante pour la réalisation de ces besoins.

Le programme FED-tWIN sera financé par l'autorité fédérale et reposera sur la création de profils de recherche communs, qui constituent des fonctions de recherche pour les chercheurs/professeurs qui sont recrutés selon un rapport 50/50% par un ESF et une université. Le fait que les chercheurs sont embauchés dans ce cadre dans une fonction qui relie pour ainsi dire les deux établissements permet la mise en place d'une coopération structurelle. Vu la spécificité des deux types d'établissement, des fonctions relativement uniques sont en outre créées, de sorte que les profils muséaux ou davantage axés sur l'application sont associés à un but de recherche. Cette coopération durable et dynamique se base sur l'égalité des partenaires, ce qui se traduit dans le rapport 50/50 des recrutements. Chaque profil complet sera défini de manière commune par l'ESF et l'université.

Dans une première phase de cinq ans, chaque profil de recherche sera financé à 100% par l'autorité fédérale. Lors d'une deuxième phase de cinq ans, le financement fédéral s'élèvera à 50%. L'ESF et l'université paieront alors chacun 25% du profil. A partir de l'onzième année, le financement est entièrement à charge des deux établissements. Avec les moyens fédéraux libérés, de nouveaux profils pourront être financés. Dans le cadre de programme, qui débutera en 2017, 125 profils financés seront au maximum créés et attribués sur une période de 7 ans au moyen d'appels à candidats annuels. Dans le prolongement du programme de recherche fédéral "Pôles d'attraction interuniversitaires", les profils seront répartis dans un rapport 56%/44% respectivement dans la Région flamande et la Communauté française.

Les projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Elke Sleurs, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la pauvreté, à l'Egalité des chances, aux Personnes handicapées, et à la Politique scientifique, chargée des Grandes villes, adjointe au Ministre des Finances

Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 3030

1000 Bruxelles

Belgique

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Contrat 2017 pour la fourniture de gaz et d'électricité des services publics fédéraux

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le recours à une centrale d'achat dans le cadre du contrat 2017 de fourniture de gaz et d'électricité et services apparentés pour les bâtiments et installations des services publics fédéraux et d'autres institutions fédérales.

Le Conseil des ministres a mandaté la Régie des bâtiments d'adhérer, pour l'ensemble de ses clients et pour les institutions publiques fédérales qui en font la demande, à la centrale d'achats de la Vlaams Energie Bedrijf (VEB) pour une durée initiale d'un an prolongeable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Prolongation du contrat de gestion des serveurs informatiques du SPF Intérieur

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé la prolongation d'un an du contrat actuel de gestion du système du parc de serveurs informatiques du SPF Intérieur.

Afin d'assurer la continuité, le contrat actuel est prolongé pour douze mois afin d'établir un nouveau cahier spécial des charges et de pouvoir lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et
ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie
des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Corps de sécurité du SPF Justice : intégration de l'allocation forfaitaire annuelle dans le traitement

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à intégrer l'allocation forfaitaire annuelle dans le traitement des agents du Corps de sécurité du SPF Justice.

Ce projet d'arrêté royal répond à une demande des organisations syndicales suite à l'intégration de cette même allocation pour le personnel de surveillance des établissements pénitentiaires via un arrêté royal. Dans la mesure où l'intégration a eu lieu pour les membres du personnel des prisons qui bénéficiaient de cette même allocation, le projet prévoit une mesure identique pour le Corps de sécurité chargé du transfert des détenus et faisant partie de la même direction générale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 11 juillet 2003 portant création auprès du Service public fédéral Justice d'un corps de sécurité pour la police des cours et tribunaux et le transfert des détenus et fixant des dispositions organisationnelles, administratives et pécuniaires en faveur des agents de sécurité auprès du corps de sécurité du Service public fédéral Justice - Intégration de l'allocation forfaitaire annuelle dans le traitement

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Koen Geens, ministre de la Justice
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Compensation aux CPAS des modifications concernant la réglementation du chômage

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Willy Borsus, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la compensation aux CPAS suite à l'impact des modifications concernant la réglementation du chômage.

Conformément à l'accord de gouvernement qui stipule que l'augmentation du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration découlant de nouvelles réformes socio-économiques aura pour conséquence que les CPAS recevront des moyens de compensation supplémentaires, le projet propose une compensation structurelle suite aux huit mesures prises en matière de réglementation du chômage par le gouvernement précédent et l'actuel gouvernement. Pour compenser l'impact de ces mesures sur l'année 2016 et les années suivantes, le projet prévoit l'augmentation de la subvention accordée aux centres publics d'action sociale (CPAS) à titre d'intervention dans les frais de personnel. Le montant de 320 euros par année et par bénéficiaire passera à 470 euros à compter du 1er janvier 2016.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 septembre 2004 visant l'augmentation de la subvention accordée au centre public d'action sociale à titre d'intervention dans les frais de personnel visée à l'article 40 de la loi concernant le droit à l'intégration sociale

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Contribution belge au Historical Ordnance Disposal Operation "Baltic States" en 2016

Sur proposition du ministre de la Défense Steven Vandeput, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'engagement opérationnel du chasseur de mines NARCIS dans le cadre de l'opération multinationale de déminage HODOPS Baltic States.

Cette opération aura lieu à partir de la mi-novembre pour environ deux semaines. Lors de cette opération, le chasseur de mines NARCIS contribuera à la détection et à la destruction de mines marines et d'engins explosifs provenant des deux guerres mondiales dans la mer Baltique ainsi que dans les eaux territoriales et dans la zone économique exclusive (ZEE) de Lettonie. Au-delà de rendre la mer Baltique plus sécurisée, cette mission maintiendra également l'expertise précédemment acquise. Au total, 48 militaires prendront part à l'opération dont 47 sont embarqués à bord du BNS NARCIS et un à bord du navire de commandement allemand ELBE.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Steven Vandeput, ministre de la
Défense, chargé de la Fonction publique
Rue Lambermont 8
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.vandeput.belgium.be>

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Financement du Fonds des accidents médicaux

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif au financement du Fonds des accidents médicaux en 2013, 2014 et 2015.

Le projet fixe le montant de ce financement à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (Inami). En effet, pour l'exécution de ses missions et ses frais d'administration, le Fonds est financé par un montant annuel à charge de l'Inami. Ce montant est fixé à 1.631.914 euros en 2013, 3.255.770 euros en 2014 et 5.843.506 euros en 2015.

Le projet d'arrêté royal peut être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant à charge des frais d'administration de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité destiné au financement du Fonds des accidents médicaux en 2013, 2014 et 2015

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>

10 nov 2016 -18:23

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Mise en oeuvre de l'accord social sur les fins de carrières des contrôleurs aériens de Belgocontrol

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de disposition légale visant à mettre en oeuvre l'accord social sur les dispositions en matière de fin de carrières des contrôleurs aériens de Belgocontrol

Le 12 avril 2016, un accord social a été signé en commission paritaire de Belgocontrol sur ces dispositions de fin de carrière. Le Conseil des ministres a pris acte le 9 mai 2016 d'un projet d'arrêté royal visant à implémenter cet accord social. Le Conseil d'Etat a rendu ensuite un avis selon lequel l'accord social devait être implémenté par décision du conseil d'administration de l'entreprise, dans la mesure où depuis l'arrêté royal du 25 août 1998, Belgocontrol est devenue une entreprise publique autonome.

C'est pourquoi une adaptation doit être apportée afin de donner compétence au Roi d'adopter ces dispositions.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de skeyes et de la Société nationale des chemins de fer belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be

10 nov 2016 -18:22

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2016

Régie des bâtiments : quatre dossiers de prises en location de bâtiments

Sur proposition du ministre chargé de la Régie des bâtiments Jan Jambon, le Conseil des ministres a marqué son accord sur quatre dossiers de prises en location de bâtiments.

Il s'agit des dossiers suivants :

- la prise en location d'une partie du bâtiment sis Leopold II-laan 97 à Termonde pour l'hébergement du tribunal de la jeunesse, pour un bail d'une durée de neuf ans
- la prise en location d'une partie d'un hangar sis Bosveld 24 à Termonde pour l'entreposage de pièces d'archives du SPF Justice, pour un bail d'une durée de neuf ans
- la conclusion d'un avenant pour la prolongation d'un an du contrat de location d'un bâtiment sis Grote Markt 10 à Menin pour la Justice de paix
- la conclusion d'un avenant pour la prolongation de six ans du contrat de location d'un bâtiment sis Ringlaan 186 à Overpelt pour le SPF Finances ainsi que l'extension du contrat de location pour 280 m² supplémentaires et 22 emplacements de parking

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Jan Jambon, Vice-Premier ministre et ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé de la Régie des bâtiments
rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.jambon.belgium.be>

10 nov 2016 -18:22

Appartient à [Conseil des ministres du 10 novembre 2016](#)

Réforme des services d'inspection sociale

Le Conseil des ministres a approuvé la proposition de réforme des services d'inspection sociale.

Cette proposition vise à reformer les services d'inspection sociale en exécution de l'accord du gouvernement et du plan de lutte contre le dumping social du 22 avril 2016. Le plan a pour but de réformer les services d'inspection sociale existants de sorte que la fraude sociale, le dumping social et les abus puissent être combattus de manière plus efficace et performante. La proposition de réforme se base sur quatre piliers :

- la définition d'objectifs stratégiques prioritaires
- un Service d'information et de recherche sociale (SIRS) renouvelé et renforcé
- de nouvelles structures et synergies (intégration de l'Inspection sociale du SPF Sécurité sociale dans l'ONSS, synergie entre la DG Indépendants du SPF Sécurité sociale et l'INASTI, synergie entre l'ONEM et l'INAMI, extension des pouvoirs des inspecteurs sociaux)
- l'uniformisation des procédures des services d'inspection sociale

Le Conseil des ministres confie au groupe de travail Modernisation de la sécurité sociale, la mission de lancer les premiers chantiers concernant l'uniformisation des processus des services d'inspection sociale.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Philippe De Backer, secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude sociale, à la Protection de la vie privée et à la Mer du Nord, adjoint à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Kruidtuinlaan 50 boîte 155
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Service de presse de Willy Borsus, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale
Avenue de la Toison d'Or 87 Bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
<http://www.borsus.belgium.be>